

ATELIER conte, clown, mouvement, manipulation d'objets et art plastique.
ACTIVITE EXTRA-SCOLAIRE animée par Audrey Renouard Larivière et Lisa Loiselet en alternance.

Objectifs : JOUER ET (SE) TRANSFORMER ENSEMBLE A TRAVERS LE CONTE, EN CLOWN, EN MOUVEMENT, EN MOTS ET AVEC LES MATIERES
Audrey et Lisa interviendront en alternance.

Avec Audrey Renouard Larivière, nous entrons de le monde infiniment riche des contes traditionnels et les explorons par des jeux théâtraux, des visualisations et de la mise en mot et en mouvement.

Avec Lisa Loiselet, diverses propositions plastiques seront faites en rapport avec les contes explorés.

Toutes les séances se feront à l'écoute de chacun et du groupe. C'est un temps à la fois joyeux, souple et exigeant pour se mettre à l'écoute de l'inédit de soi, de l'inédit de l'autre.

INSCRIPTION ANNUELLE :

Les **MARDI de 11h30 à 12h30** sur le site de Eugène Napoléon pour les élèves du **CE1 au CM2**.

COUT : 180 € (15 élèves maximum)

Soit :

- Versement trimestriel : **6 chèques de 30 € : 3 au nom de Lisa Loiselet et 3 au nom de Audrey Renouard Larivière** (débités en octobre 2023, janvier 2024 et avril 2024)
- Versement annuel : **2 chèques de 90 € 1 au nom de Lisa Loiselet et 1 au nom de Audrey Renouard Larivière** (encaissé soit en octobre, soit en janvier).

Il est bien entendu qu'il ne peut y avoir de désistement en cours de période.

Les ateliers « Conte, clown, mouvement et art plastique » débuteront à partir du **MARDI 3 octobre**

Talon à mettre sous enveloppe (en indiquant « Inscription atelier conte, clown, mouvement et Art plastique » dessus) avec le ou les chèques, et à faire parvenir au secrétariat.

A ENVOYER PAR COURRIER OU DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DU 252Bis RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE POUR LE 21 AOUT 2023

INSCRIPTION A L'ATELIER CLOWN, CONTE ET MOUVEMENT.

Monsieur, Madame _____ Mail : _____

Inscrivent à la danse leur enfant :

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Règlent les frais de participation : comme suit :

- versement trimestriel : **6 chèques de 60 €** (débités en octobre 2023, en janvier 2024 et avril 2024)
- versement annuel : **2 chèques de 90 €**

Règlements à effectuer séparément à l'ordre d'Audrey Renouard Larivière et Lisa Loiselet

Date et signature

